

## PASS'DECHETTERIES PARTICULIERS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le pass'déchetteries est obligatoire pour accéder aux déchetteries de Genech, Orchies et Thumeries. Sans cette carte, les barrières ne s'ouvriront pas.

Dès maintenant, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et demandez votre pass' sur [pevelecarembault.ecocito.com](http://pevelecarembault.ecocito.com)

ou via le coupon de demande ci-dessous\*

### Conditions d'accès :

- En tant que particulier, je peux me rendre dans les 3 déchetteries du territoire du lundi au dimanche (hors jours fériés), aux horaires d'ouverture disponibles sur [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr)
- Je peux déposer **2 m3 de déchets par jour maximum** pour l'ensemble des 3 déchetteries.
- Ce pass' me donne droit à **26 passages** dans l'année.

Pour toute question relative au pass'déchetteries, envoyez un mail au service Déchets de Pévèle Carembault à [dechets@pevelecarembault.fr](mailto:dechets@pevelecarembault.fr) ou contactez-nous au **03 20 84 88 65**.

.....

### \* COUPON DE DEMANDE PASS'DECHETTERIES

**A envoyer** à la Pévèle Carembault au 47 av. du Général de Gaulle 59710 Pont-à-Marcq

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél./Port. : \_\_\_\_\_

Je joins obligatoirement la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemples : factures eau, gaz, électricité, téléphone).

**ATTENTION : les demandes du Pass'Déchetteries via ce formulaire seront traitées sous 2 mois maximum après réception du dossier complet.**